



1104607601

DATE DEPOT :	2011-05-12
NUMERO DE DEPOT :	2011R046468
N° GESTION :	1986B06211
N° SIREN :	337662217
DENOMINATION :	A.M. INTERNATIONAL S.A. (AFRIQUE ET MEDITERRANEE INTEF
ADRESSE :	31 RUE POUSSIN 75016 PARIS
DATE D'ACTE :	2011/02/17
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

877 du 17.2.2011
AD

06 du 17.2.2011
Cpi uelphie

unpms

unau

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT PARIS 16
Le 29/03/2011 Bordereau n°2011/312 Case n°4
Enregistrement : 375 € Pénalités : 38 €
Total liquidé : quatre cent treize euros
Montant reçu : quatre cent treize euros
Le Contrôleur

Ext 2812

A.M. INTERNATIONAL
SA au capital de 640 000 €
31 rue POUSSIN
75016 PARIS
RCS PARIS 337 662 217

868 6211

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
12 MAI 2011

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 FEVRIER 2011

N° 55 DEPOSIT 46269

L'an deux mille onze, le dix-sept février, à neuf heures, les administrateurs de la Société se sont réunis en conseil d'administration, au lieu du siège social, 31 rue POUSSIN, 75016 PARIS, sur convocation faite par le Président du conseil d'administration.

Chaque administrateur a été convoqué par lettre remise en main propre.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents et ont émargé le registre de présence:

- M. Zyad LIMAM,
- Mme Danielle BEN YAHMED,
- M. Marwane BEN YAHMED.
- Mme Emmanuelle PONTIE

Compte tenu de la présence effective de la totalité des administrateurs, le conseil peut délibérer valablement. Monsieur Zyad LIMAM préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Mme Emmanuelle PONTIE est désignée comme secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adoptée sans observation par le Conseil.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Réalisation de l'augmentation du capital social de 38 460 euros par la création de 3 846 actions nouvelles de 10 € de numéraire assorties d'une prime d'émission de 29 euros.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

EP

u

1 12 12

Le Président du Conseil d'Administration constate que les fonds déposés avec les bulletins de souscription au CIC, ont atteint le montant de l'augmentation.

Le conseil arrête la liste définitive des personnes participantes à l'augmentation du capital social, laquelle liste restera annexée au présent procès-verbal.

Modification des statuts et réalisation définitive de l'augmentation de capital

Sous réserve de l'établissement du certificat de souscription et de versement le conseil :

- Modifie ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de six cent soixante dix-huit mille quatre cent soixante euros (678 460 euros). Il est divisé en soixante sept mille huit cent quarante six (67 846) actions de même catégorie de dix euros (10 euros) chacune, libérées en totalité.

- Constate que l'augmentation du capital social sera réalisée automatiquement au jour de l'établissement du dernier en date des certificats de souscription et de versement.

Le conseil donne tous pouvoirs à M. Zyad LIMAM à l'effet de :

- retirer chez le dépositaire, les fonds correspondant aux libérations d'actions souscrites.
- remplir toutes formalités nécessaires pour la bonne fin des opérations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

M. Zyad LIMAM



Un administrateur

Mme Emmanuelle PONTIE

